

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN VERT D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE

N°2024 - 014

Livry-Gargan, le 2 8 FEV. 2024

Le Maire de Livry-Gargan;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 :

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de demander, au nom de la Commune, des demandes de concours financiers auprès de tout organisme financeur;

Vu le Plan Vert d'Île-de-France Nature et son règlement ;

Vu les études réalisées par la Ville depuis 2021 pour la requalification du site du lac de Sévigné ;

Considérant que la Commune a prévu de débuter les travaux d'aménagement du site du lac de Sévigné en 2024 ;

Considérant que le projet consiste à améliorer le confort de vie des Livryens ;

Considérant que le projet entre en cohérence avec l'Agenda 21 Horizon 2030;

Considérant que ce projet concourt à l'adaptation et à l'atténuation du territoire au changement climatique ;

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier d'Île-de-France Nature, dans le cadre du Plan Vert.

Article 2 : Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DÉPENSES PAR NATURE (directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Travaux d'aménagement du lac de Sévigné	2 480 126 €	Île-De-France Nature Plan Vert	500 000 €	20 %
		Département AAP Forêts Urbaines	22 620 €	1 %
		Métropole du Grand Paris Nature 2050	433 979 €	18 %
		DSIL	396 000 €	16 %
		Commune de Livry- Gargan <i>(fonds propres)</i>	1 127 527 €	45 %
Montant total de l'opération	2 480 126 €	TOTAL	2 480 126 €	100 %

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, ou sa notification à l'intéressé, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex);
- d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé, devant le Tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller départemental